



SESSION PLENIERE DU 18 JUIN 2019

CONTRIBUTION SUR LA GOUVERNANCE DU SPORT

Le gouvernement a décidé de modifier la gouvernance du sport en France, en donnant une place plus affirmée aux entreprises, c'est-à-dire au patronat. Le CESER n'a pas vocation à prendre position sur le projet politique national, mais esquisse par cette contribution des déclinaisons territoriales de cette nouvelle gouvernance.

LA CONTRIBUTION DU CESER

La contribution rappelle les rôles joués par les différents acteurs : ministère des sports, éducation nationale, enseignement supérieur, armée, comité national olympique et sportif français, fédérations sportifs et bénévoles.

Elle rappelle les **postulats** qui ont conduit le gouvernement à adopter la nouvelle gouvernance du sport, en particulier le nombre insuffisant de licencié-e-s, les résultats aux Jeux Olympiques insuffisants, la nécessité d'associer les collectivités locales, qui contribuent fortement au financement du sport, et le principe selon lequel les clubs devraient pouvoir bénéficier de recettes en complément des financements publics.

Elle rappelle la **création de l'agence nationale du sport**, et au niveau régional la création prévue des Parlements du sport et des Conférences des financeurs.

Le CESER préconise notamment de :

- S'inspirer de la Conférence régionale consultative du sport (CRCS) des Pays de la Loire pour créer le **Parlement du sport** de la région ;
- Aligner le rythme de la mandature du Parlement du sport sur celui d'une olympiade (soit 4 années) et définir une co-présidence tournante entre les quatre collèges (État, collectivités territoriales, mouvement sportif, acteurs du monde économique) ;
- Soutenir, dans le contexte législatif d'une compétence partagée sans chef de file, la montée en puissance du rôle d'animation et de coordination des Régions dans les politiques sportives.

En particulier, pour le conseil d'administration du parlement du sport, le CESER rappelle la place que doivent occuper les **organisations syndicales** de salarié-e-s.

La contribution souligne la nécessité d'**adapter le financement aux associations**, qui souffrent depuis ces dernières années d'un manque de visibilité dans leur gestion à court et à plus long terme (fin des subventions au fonctionnement et des contractualisations pluriannuelles) ce qui met en péril leurs activités et l'emploi.

Elle rappelle que la haute performance ne « doit pas préempter le devenir des CREPS » aux dépens du sport pour tous.

Enfin, pour le CESER, la nouvelle gouvernance devra renouer avec **les pratiques sportives liées au monde du travail « qui sont à réinvestir, à rénover et à diversifier. »** La Conférence des financeurs doit contribuer à l'élaboration des impulsions à porter.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIDIER ROBERT

La CGT remercie l'ensemble de la commission 7 pour cette contribution, et plus particulièrement sa chargée d'étude et le rapporteur. Nous partageons ses points de vigilance.

Nous partageons l'idée de la création d'un **parlement du sport régional**, associant l'ensemble des acteurs du sport. La proposition d'un bureau avec une présidence collégiale et un conseil d'administration intégrant toutes les composantes du monde sportif, y compris l'ensemble du monde économique, devrait permettre d'assurer plus de démocratie participative. **Trop souvent, nos dirigeants n'envisagent le monde économique que sous l'angle des dirigeants d'entreprise.** Or l'économie ne fonctionne que parce qu'il y a une création de richesse matérielle ou non, mais dans tous les cas par le travail humain, donc grâce aux salarié-e-s. C'est pourquoi **la CGT revendique la place des organisations syndicales en tant que représentante du monde économique.**

Le nouveau parlement du sport devra être en lien perpétuel avec la Conférence régionale des financeurs, qui doit et devra s'appuyer sur les cotisants, comme le précise la commission 7, car le mouvement associatif reste un maillon incontournable.

Le monde sportif doit accompagner notamment les petites fédérations, car **la centralisation des financements par les fédérations risque de renforcer le pouvoir des fédérations les plus importantes.** Cette nouvelle Conférence devra s'y pencher comme le précise le CESER, et la Région devra animer et coordonner afin d'assurer entre autres l'égalité des territoires.

Cependant, **ce nouveau schéma suscite beaucoup d'interrogations auprès du monde sportif, et aussi des salarié-e-s qui travaillent dans ce secteur**, ainsi la proposition du moratoire sur les emplois de Conseillers Techniques du Sport et des emplois associés est une piste à creuser. On ne peut mettre de côté les remarques des gens du terrain, connus ou pas, et lorsque Philippe BANA, directeur technique national DTN Handball s'inquiète de la destruction du modèle de service public associatif, de la potentielle dissolution du ministère du sport, et pose la question : qui défendra la politique sportive après 2024 ? Cela doit nous interpeller.

Nous partageons aussi la vigilance préconisée par la commission 7 concernant la **cohérence Région -Etat - Mouvement Sportif ligérien avec le CREPS** sur la mise en place de la stratégie régionale « haute performance ».

Des réelles inquiétudes émergent également sur le modèle de co-construction des politiques publiques en matière de sport et la prise de décisions partagées

concernant les moyens publics à allouer, à répartir équitablement, pour le développement du sport, en particulier associatif. Le CNOSF devra y veiller.

Le désengagement de l'Etat nous laisse perplexe : le principe de faire du sport un droit pour toutes et tous est menacé. Ce droit est un enjeu politique essentiel, pour la cohésion de la société. La structuration basée sur la financiarisation et la recherche unique de la haute performance a été expérimentée ailleurs comme au Royaume Uni après 1996. 20 ans après, le constat est sans appel, comme le souligne l'économiste Pierre Rondeaux : les inégalités sociales se creusent en matière de pratique sportive, la pratique diminue, et on constate une hausse des jeunes ne sachant pas nager, pas faire du vélo, et en corollaire augmentation du taux d'obésité. Un article du journal « La Croix » de l'an dernier a évoqué ce phénomène. Les difficultés ont déjà commencé dans notre région, par exemple en Sarthe, le district foot a vu ses dotations du CNDS divisé par deux en 5 ans, combien de clubs ont disparu ?

Ces remarques faites la CGT votera la contribution.

<https://www.la-croix.com/Sport/LAngleterre-royaume-lesprit-sportif-2018-08-21-1200962986>

QUELQUES EXPRESSIONS EN SESSION :

CFDT :

Marque de l'intérêt pour cette nouvelle gouvernance, mais souligne des points de vigilance concernant l'équité entre les territoires, et entre les fédérations sportives. Il faut valoriser les sports et pas seulement ceux qui sont médaillables, avec un équilibre entre le sport de haut niveau et le sport pour tous.

CRAJEPS (jeunesses et éducation populaire) :

Le sport est un vecteur important de citoyenneté. Partage les préoccupations face à cette nouvelle gouvernance.

Souligne l'importance du bénévolat et s'inquiète de la diminution des formations, ainsi que de la faiblesse des moyens pour le sport pour tous.

Laurence Garnier, vice-présidente du Conseil Régional :

Il est compliqué d'intervenir dans un contexte qui n'est pas totalement stabilisé.

Rappel de l'enjeu de l'ambition les Pays de la Loire, qui est la première région sportive de France en matière de licenciés par habitant, mais dont les performances sportives ne sont pas à la hauteur.

La réforme de la gouvernance du sport doit nous permettre de combler l'écart entre les licenciés et les performances de haut niveau. On a un outil qui est le CREPS, même s'il ne doit pas être uniquement sur le haut niveau.

VOTES : L'avis a été adopté par 93 voix pour et 2 abstentions.